

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU **GRADE DE:**

Adjoint de maitrise principal

ANNÉE 2025

Le Président du CCAS de Rouillé.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté en date du 8 Janvier 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 6 ans.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année 2025, au grade d'adjoint de maitrise principal.

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BRACONNIER Isabelle	F	Adjoint de maitrise		01/04/2025
2					11
3				//	//
4				.J.J	11

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition		
Effectif considere	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	
Effectif du grade d'avancement	0	1	

ARTICLE 2 -Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

> Fait à Rouillé le 6 mars 2025, Le Président du CCAS. Jean-Luc SOULARD

L'autorité territoriale :

- · Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, aggassible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication. 8 rue de la Libération 86480 ROUILLÉ

Tél. 05 49 43 90 28 Fax 05 49 43 36 12 Mail contact@rouille.fr